



Problème assos demande d'info Groupe d'Entraide mutuelle

Par **mimidanette**, le **19/05/2009** à **19:05**

Bonjour,

Je fais partie d'une association Groupe d'Entraide Mutuelle qui aide les personnes en souffrance psychologique. Je suis dans le Conseil d'administration et il se trouve que je suis en conflit avec la vice-présidente depuis déjà plus d'un an. Le président et l'animatrice ont décider de nous convoquer pour régler ce problème, chose qui a déjà été faite pas mal de fois. Pour ce RDV doivent-ils m'envoyer une confirmation (convocation) car le RDV a été pris par téléphone. Si s'est le cas et que je ne reçois rien suis-je obligé de me rendre au RDV. Lors du RDV est je le droit de garder le silence car voyez-vous cette situation me pèse et je suis épuisée de redire les même choses a chaque fois. Si il y a une sanction ont-il le droit de se baser sur le règlement intérieur alors que les adhérents ne l'ont pas encore reçu du faite que l'association se soit créée en début d'année 2009. De plus j'aurais voulu savoir la démarche a suivre pour démissionner du Conseil d'Administration car je veux faire cela dans les règles.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **19:55**

bonsoir, contactez cette association, ils vous renseigneront, cdt

Union Départementale
Des Associations familiales
Des Deux-Sèvres
171, avenue de Nantes - B.P. 8519 - 79025 Niort Cedex 9
Tel. 05 49 04 76 76

Par **mimidanette**, le **19/05/2009** à **21:25**

Bonsoir,

Pensez-vous vraiment que cette association peut m'aider car le problème ne se situe pas au niveaux de la famille mais des relations entre personne en souffrance psychologique

Par **maitena06**, le **02/07/2009** à **23:42**

bonjour,

je crois que ce genre de situation se retrouve dans un GEM comme ailleurs. Nous avons connu un épisode semblable dans notre association, dans notre GEM, et pour y remédier nous avons utilisé la ressource que nous offrait notre parrain (Croix Marine)c-à-d l'aide d'une psychologue attachée à l'un des CMP avec lequel nous sommes en liens.

Nous avons organisé une réunion où elle faisait interface et où chacun a pu s'exprimer en toute sécurité, sa neutralité nous permettant de dire les choses pour arriver à une entente.

Et ça a marché. Pas facilement. Mais nous sommes arrivés à régler le différend au mieux pour le GEM et la communauté d'intérêts. Peut-être peux tu demander une intervention neutre pour vous aider à gérer le conflit.